

Documents d'objectifs

Natura 2000

des zones humides
du Marensin

TOME 2
Analyse écologique

Association Marensin Nature



De l'analyse écologique à la hiérarchisation des objectifs...

1.

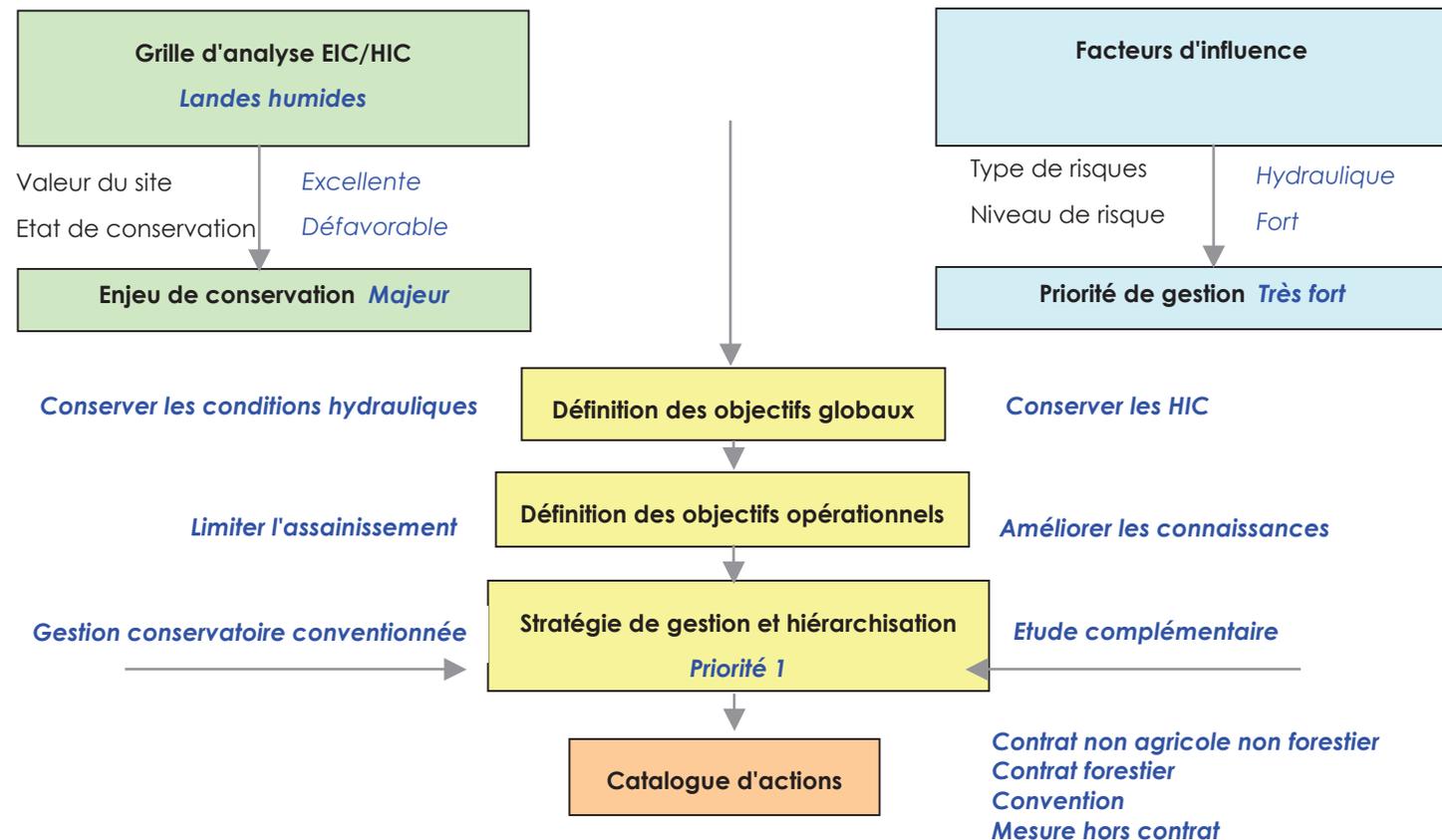
Définition des enjeux de conservation

Pour chacun des habitats et chacune des espèces d'intérêt communautaire, un tableau synthétique reprend les différents critères d'analyse écologique, attendus de façon obligatoire pour la mise à jour des Formulaires Standards de Données (FSD). Les critères débouchent sur une cotation telle que proposée par la Commission Européenne dans les notes explicatives des FSD (cf. circulaires ministérielles).

Les cotations s'effectuent à jugement d'experts à ce stade de la démarche. Elles contiennent donc une part certaine de subjectivité. Elles permettent toutefois une avancée pragmatique et méthodique dans la définition des enjeux des sites Natura 2000.

Sur ces bases, deux grilles d'analyse ont été reprises : une pour les habitats d'intérêt communautaire, une autre pour les espèces d'intérêt communautaire. Pour chacun des sites Natura 2000, habitats et espèces se voient attribuer une classe globale d'état de conservation sur le site et de valeur du site pour la conservation.

La définition des enjeux de conservation se fait exclusivement sur une entrée naturaliste.





Du fait de la surface concernée par l'habitat «Lacs naturels eutrophes» et du coût que représenterait un désenvasement, la possibilité de restauration est notée III (difficile à impossible).

Grille d'analyse FICHE HABITAT NATURA 2000

Distribution effective et couvert relatif	Localisation indicative sur les zones d'étude des sites. La superficie relative est ici entendue comme le pourcentage couvert par chacun des habitats sur chacun des sites. Cotation : A: $100\% > p > 15\%$; B: $15\% > p > 2\%$; C: $2\% > p > 0$
Représentativité	Caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat sur le site à la fois sur le plan de la qualité et de la quantité (surface couverte). On commente ici l'importance de l'habitat dans l'argumentation Natura 2000 du site. Cotation : A: <i>représentativité excellente</i> ; B: <i>représentativité bonne</i> ; C: <i>représentativité significative</i> ; D : <i>représentativité non significative</i>
Typicité	Critère s'évaluant par comparaison de la composition de l'habitat sur le site avec la définition dite optimale sur les plans floristique et écologique. Repose en théorie sur des relevés phytosociologiques or la comparaison ne peut être faite par absence de relevés reconnus comme « types ». Les données des réserves naturelles sont prises en compte lorsqu'elles sont disponibles. Ici sont prises en compte le listing des espèces indicatrices, leur représentativité dans l'habitat et les conditions stationnelles observées. Les espèces exogènes peuvent intervenir sur ce critère. Cotation : <i>Bonne – mal connue – inadéquate - mauvaise</i>
Dynamique d'évolution	Evolution régressive ou progressive, lente ou rapide. Dynamique spontanée ou liée à la gestion. Les mosaïques de milieux, les usages et les ressources locales sont des critères utiles au jugement lorsqu'il n'y a pas d'inventaire antérieur disponible à l'échelle des sites. Cotation : <i>Progression rapide - Progression lente - Stable - Régression lente - Régression rapide - Inconnue</i>
Facteurs majeurs d'évolution	Liste indicative permettant de passer en revue les facteurs naturels ou humains agissant sur l'état de conservation de l'habitat. Les facteurs sont positifs ou négatifs et doivent autant que possible faire référence à des facteurs avérés sur site. Cotation : <i>intitulés et référencement par code selon l'annexe III " Facteurs d'influence"</i> .
Degré de conservation de la structure (S)	A partir de la typicité, de la dynamique d'évolution et d'autres indicateurs pertinents, il s'agit d'invoquer le meilleur jugement d'expert pour qualifier le degré de conservation de la structure. En zones humides, l'intégrité du milieu peut être jugée d'un point de vue hydrologique. Exemples : qualité de l'eau, taux de régénération, espèces bio-indicatrices, naturalité, etc. Cotation : <i>I : structure excellente ; II : structure bien conservée ; III : structure moyenne ou partiellement dégradée ; inconnu</i>
Perspectives d'évolution (P)	Les perspectives s'expriment sur jugement d'expert par la capacité et la probabilité du type d'habitat concerné de maintenir sa structure et ses fonctions à l'avenir, au vu des facteurs d'influence d'une part, et de tout effort de conservation raisonnable qui soit possible, d'autre part. Cotation : <i>I: perspectives excellentes</i> <i>II: perspectives bonnes</i> <i>III: perspectives moyennes ou défavorables</i>
Possibilités de restauration (R)	Il s'agit d'évaluer dans quelle perspective la restauration du type d'habitat concerné sur le site en question est ou serait possible. Interviennent : la faisabilité scientifique (sait-on quoi faire ?), la faisabilité technique (sait-on comment faire ?), le coût requis acceptable et les motivations des acteurs concernés. Cotation : <i>I: restauration facile</i> <i>II: restauration possible avec un effort moyen</i> <i>III: restauration difficile ou impossible</i> <i>inconnu</i>
Etat de conservation sur le site	Reprend les trois critères précédents. A : Conservation excellente SI SII + PI B : Conservation bonne SII+PII

**Documents d'Objectifs
Natura 2000
des zones humides du Marensin**
tome 2
Rapport de présentation
Analyse et
définition des objectifs

	<p>SII+PIII+RI SII+PIII+RII SIII+PI+RI SIII+PI+RII SIII+PII+RI</p> <p>C : Conservation défavorable inadéquate Toutes les autres combinaisons indiquant une conservation moyenne ou réduite ou Etat de conservation inconnu</p>
Valeur du site pour la conservation de l'habitat	<p>Valeur globale sur la base du jugement d'expert. Reprend le critère de représentativité, auquel sont confrontés l'état de conservation de l'habitat et les perspectives d'évolution.</p> <p>Cotation :</p> <p>A: valeur excellente B: valeur bonne C: valeur significative</p>

Grille d'analyse FICHE ESPECE NATURA 2000



Une étude est en cours pour caractériser la distribution du Fadet des laïches aujourd'hui inconnue.

Distribution sur le site + Effectifs = Statut	<p>Localisation indicative sur les zones d'étude des sites et estimation des effectifs s'ils sont connus. Les deux critères permettent de renseigner le statut de chaque espèce sur les sites du Marensin.</p> <p>Cotation :</p> <p>Commune - Rare - Très rare - Inconnu (=Présente)</p>
Population	<p>Il s'agit d'évaluer la taille et/ou la densité de la population par rapport aux populations présentes sur le territoire national. Une estimation de ce pourcentage en classes d'intervalles devrait être utilisée selon le modèle progressif qui suit.</p> <p>Cotation :</p> <p>A: 100% > p > 15% B: 15% > p > 2% C: 2% > p > 0 D : non-significatif</p>
Intérêt et originalité	<p>Complète l'argumentation Natura 2000 du site vis à vis d'un intérêt particulier de cette espèce.</p>
Dynamique d'évolution	<p>Evolution régressive ou progressive, lente ou rapide.</p> <p>Cotation :</p> <p>Progression rapide - Progression lente - Stable - Régression lente - Régression rapide - Inconnue</p>

**Documents d'Objectifs
Natura 2000
des zones humides du Marensin
tome 2**
Rapport de présentation
Analyse et
définition des objectifs



Le bon état de conservation des habitats favorables à la Cistude d'Europe entraîne une valeur du site B (bonne).

Isolement	<p>Evoque la fragilité de cette population spécifique. Plus une population est isolée, plus elle risque d'être fragile ; plus elle se trouve en marge de son aire de répartition naturelle, plus elle contribue à la biodiversité de la région. Le terme "isolement" devrait être entendu dans un sens large, à savoir s'appliquer également aux endémismes strictes, aux sous-espèces/varétés/races ainsi qu'aux sous-populations d'une métapopulation.</p> <p>Cotation :</p> <p>A: population (presque) isolée B: population non-isolée, en marge de son aire de répartition C: population non-isolée dans sa pleine aire de répartition</p>
Facteurs majeurs d'évolution	<p>Liste indicative permettant de passer en revue les facteurs naturels ou humains agissant sur l'état de conservation de l'espèce et/ou de son habitat. Les facteurs sont positifs ou négatifs et doivent autant que possible faire référence à des facteurs avérés sur site.</p> <p>Cotation : intitulés et référencement par code selon l'annexe III " Facteurs d'influence".</p>
Degré de conservation des caractéristiques des habitats d'espèce (E)	<p>Critère permettant l'évaluation globale des caractéristiques de l'habitat concernant les besoins d'une espèce donnée : les milieux propices à l'espèce sont-ils bien représentés et en bon état de conservation ? Permet d'estimer la capacité d'accueil théorique de l'espèce selon les critères de surface, de structure et de fonctionnalité des milieux favorables. Permet aussi de mettre en relief les facteurs non naturels de déclin de population lorsque les habitats demeurent en bon état.</p> <p>Cotation :</p> <p>I: éléments en état excellent II: éléments bien conservés III: éléments en état moyen ou partiellement dégradés</p>
Possibilités de restauration (R)	<p>Il s'agit d'évaluer dans quelle perspective la restauration de l'habitat d'espèce concernée est ou serait possible. Interviennent : la faisabilité scientifique (sait-on quoi faire ?), la faisabilité technique (sait-on comment faire ?), le coût requis acceptable et les motivations des acteurs concernés.</p> <p>Cotation :</p> <p>I: restauration facile II: restauration possible avec un effort moyen III: restauration difficile ou impossible Inconnu</p>
Etat de conservation sur le site	<p>Reprend les trois critères précédents.</p> <p>A : Conservation excellente EI</p> <p>B : Conservation bonne EII EIII+RI</p> <p>C : Conservation défavorable inadéquate Toutes les autres combinaisons indiquant une conservation moyenne ou réduite</p> <p>Etat de conservation inconnu</p>
Valeur du site pour la conservation de l'habitat	<p>Valeur globale sur la base du jugement d'expert. Reprend le critère de représentativité, auquel sont confrontés l'état de conservation de l'habitat et les perspectives d'évolution.</p> <p>Cotation :</p> <p>A: valeur excellente B: valeur bonne C: valeur significative</p>

Tous les critères et les cotations sont accessibles en annexe I à partir de fichiers tableur :

- 1 fichier Espèces et 3 feuilles pour 3 SIC
- 1 fichier Habitats et 3 feuilles pour 3 SIC.

Ces critères ont été débattus en groupe technique, groupe ouvert à inscription à compter du Comité de pilotage du 3 février 2010. Deux réunions de travail ont permis de valider la méthode et les résultats proposés : le 23 février 2010 à Soustons et le 8 mars 2010 à Tartas (comptes-rendus en annexe I).

L'état de conservation et la valeur du site étant définis à dire d'experts selon la méthodologie FSD, un tableau croisé est proposé pour obtenir de façon lisible le niveau d'**enjeu de conservation** en l'état des connaissances :

Etat de conservation \ Valeur du site	Valeur du site				
	Excellente	Bonne	Significative	Non-significative	Inconnu
Excellent ou favorable	Enjeu Fort	Enjeu Modéré	Enjeu Secondaire	Enjeu Mineur	-
Inadéquat ou mauvais ou inconnue	Enjeu Majeur	Enjeu Fort	Enjeu Modéré	Enjeu Secondaire	Enjeu de connaissance

Exemple pour le site des zones humides de l'étang de Léon pour les dunes boisées 2180 :

Habitats d'intérêt communautaire	Etat général de l'habitat sur le site					
	Périmètre d'étude	Ratio de la superficie dans le périmètre d'étude	Représentativité sur le site	Typicité	Dynamique	Facteurs d'évolution sur site
2180 Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	260-320 ha	17%	excellente	inadéquate	stable	853 gestion des niveaux d'eau 850 modification du fonctionnement hydrographique 810 drainage 600 équipements sportifs et de loisirs 920 assèchement naturel 950 évolution biocénotique 160 gestion forestière



L'état de conservation de l'habitat « dunes boisées » est inadéquat sur le domaine atlantique ce qui participe à son classement en enjeu de conservation FORT.

**Documents d'Objectifs
Natura 2000
des zones humides du Marensin
tome 2**
Rapport de présentation
Analyse et
définition des objectifs

Statut de conservation à l'échelle du site			Evaluation globale		Etat de conservation sur le domaine atlantique français	Enjeu de conservation
Degré de conservation de la structure	Perspectives	Possibilités de restauration	Etat de conservation sur le site	valeur du site		
bien conservée	bonne	possible	bon	Excellente	inadéquat	Fort



La représentativité des « Landes atlantiques » sur le site de l'étang de Léon confère à celui-ci une responsabilité particulière pour la préservation de cet habitat.

2. Définition des priorités de gestion

D'autres critères sont ici pris en compte, sur la base des éléments évoqués dans les diagnostics écologiques et socio-économiques du Tome 1. Il s'agit de préciser d'une part les facteurs d'évolution expliquant l'état de conservation actuel et les perspectives d'évolution, et d'autre part la sensibilité aux perturbations et le degré de risque pesant sur les habitats et les espèces. D'autres éléments de réflexion sont pris en compte : l'intérêt écologique global de l'habitat, les acteurs concernés et les principales influences qu'ils ont sur l'entité considérée, mais aussi les priorités de gestion définies par le Ministère pour le domaine atlantique.

La prise en compte de ces critères et l'enjeu de conservation, défini précédemment, permettent de définir une **priorité de gestion** graduée de *secondaire* à *très forte*. En fonction des cotations utilisées pour définir l'état de conservation, la gestion est attachée d'un enjeu de *préservation* ou de *restauration*.

A partir de ces résultats, une **classification indicative** des habitats et des espèces est proposée selon les degrés de priorités de gestion définis précédemment :

Enjeu de préservation/restauration TRES FORT = Priorité 1
Enjeu de préservation/restauration FORT = Priorité 2
 etc...

Cette classification aide à identifier l'urgence des mesures à prendre. A partir de cette hiérarchisation, on peut par exemple inciter à concentrer l'effort sur un habitat particulièrement bien représenté sur le site et pour lequel le site a une responsabilité particulière ou concentrer l'effort par exemple sur une espèce rare et menacée, prioritaire en France ou en Europe.

Une restitution simplifiée est proposée en annexe II.

L'ensemble des critères ayant conduit à ces résultats sont mis sous forme de tableurs :

- 1 fichier Espèces, 4 feuilles pour 3 SIC et 1 ZPS, 4 feuilles pour les priorités classées
- 1 fichier Habitats, 3 feuilles pour 3 SIC, 3 feuilles pour les priorités classées



La rareté de la *Cordulia à corps fin* et son lien, même modéré, avec la gestion des niveaux d'eau lui confère un enjeu de préservation FORT.

Ces critères ont été envoyés aux groupes de travail thématiques et soumis à validation de ceux-ci. Ils ont été validés en même temps que les objectifs et leur hiérarchisation en introduction de la deuxième session des groupes de travail (comptes-rendus en annexe 2). confère

Exemple pour le site des zones humides de l'arrière dune du Marensin pour la *Cordulie* :

Espèces d'intérêt communautaire	SENSIBILITE		VALENCE ECOLOGIQUE	RISQUES		Lien de l'habitat à une gestion ou une restauration anthropogène
	Dynamique globale	Rareté	Tendance sténoèce (valence limitée) ou euryèce (valence étendue)	Menaces principales	Niveau de risque	
1041-Cordulie à corps fin	inconnu	peu fréquente	valence peu importante	Changements des conditions hydrauliques : gestion des niveaux d'eau Activités humaines : pollution de l'eau Activités forestières : gestion forestière, déboisement Loisirs : sports nautiques	faible	modéré

ACTEURS			
Acteurs concernés	Influence des activités sur la préservation de l'habitat	Demande sociale pour la préservation	PRIORITE DE GESTION
1/Collectivités 2/Réserves naturelles 3/Professionnels du tourisme	1/ baisse rapide des niveaux d'eau des étangs, gestion de la qualité de l'eau 2 et 3/ maintien de la naturalité des ripisylves	faible	Enjeu de préservation : FORT

Espèces d'intérêt communautaire	ENJEU DE CONSERVATION	DREAL 2010	PRIORITE DE GESTION	ORDRE DE PRIORITE
		Priorité de gestion sur le domaine atlantique		
1041-Cordulie à corps fin	fort	Priorité 2	Enjeu de préservation : FORT	3

Documents d'Objectifs Natura 2000 des zones humides du Marensin tome 2
Rapport de présentation
Analyse et définition des objectifs



La survie du *Vison d'Europe* est totalement liée à la préservation de ses habitats préférés tels que les boisements humides ou les végétations palustres

3.

Matrice écologique et facteurs croisés

Afin d'aider à mieux identifier des stratégies et des entités de gestion à partir des enjeux de conservation et des priorités déjà définies, il convient de :

- a. croiser les différents enjeux des sites entre eux,
 - b. définir le spectre écologique de chaque habitat et espèce par grands types de milieux,
 - c. comparer les facteurs d'influence sur chacun des habitats et espèces en les pondérant à chaque fois
- a. Matrice Natura 2000 - Chaque espèce d'intérêt communautaire est confrontée à chacun des habitats d'intérêt communautaire. Une codification couleur est utilisée pour préciser le rôle potentiel de chaque habitat :

Cotation Relation à l'habitat

- espèce absente ou subodorée absente de l'habitat
- observation anecdotique de l'espèce dans l'habitat
- espèce évoluant régulièrement dans l'habitat sans qu'il lui soit vital
- habitat très important pour la survie de l'espèce

Exemple :

	3150	3110	3260	3160	3130	3140	2190	7210	6430	4020	4030	7110	7140	7120	7150	6410	9190	2180	91 E0	
Vison d'Europe																				
Loutre d'Europe																				
Grand Rhinolophe																				

- b. Matrice écologique - Les espèces et les habitats Natura 2000 sont ensuite rattachés aux principaux types de milieux naturels rencontrés dans le Marenais selon la typologie Corine Biotope (2eme rang). Ceci permet à la fois de trouver les convergences des traits écologiques de chacun des enjeux Natura 2000, et de préparer l'identification d'entités de gestion pertinentes.

La même codification couleur que précédemment est utilisée.



Les forêts caducifoliées sont des milieux essentiels à la survie du Grand Rhinolophe.

Exemple :

Grands milieux	Littoral	Milieux aquatiques		Landes et prairies			Forêts			Tourbières et marais			Terres agricoles et paysages artificiels				
		Codes CORINE	16	22	24	31	37	38	41	42	44	51	53	54	82	83	84
	Dunes côtières et plages de sable	Eaux douces stagnantes	Eaux douces courantes	Landes	Prairies humides et mégaphorbiaies	Prairies mésophiles	Forêts caducifoliées	Forêts de conifères	Forêts riveraines et humides	Tourbières	Végétations de ceinture des bords des eaux	Bas-marais, sources	Cultures	Plantations d'arbres	Petits bois, haies	Parcs urbains, jardins	Villes et villages
Vison d'Europe																	
Loutre d'Europe																	
Grand Rhinolophe																	

- c. Facteurs croisés - En prenant compte des facteurs d'influence d'origine anthropique comme naturelle, un nouveau tableau synthétique propose une mise en regard des facteurs jouant sur la préservation de l'état de conservation des habitats et des espèces.

Une codification couleur est utilisée :

Cotation Facteurs d'influence

- pas de risque particulier : **non prise en compte**
- enjeu faible sur site : **prise en compte secondaire**
- enjeu modéré sur site : **prise en compte importante**
- enjeu fort sur site : **prise en compte obligatoire**

Les facteurs d'influence sont à considérer en double lecture : chacun des facteurs peut engendrer des effets positifs ou négatifs selon le degré de nuisances ou selon les itinéraires de gestion retenus. Les nuances se font donc à l'échelle des sites comme aux échelles cadastrales selon les pratiques des propriétaires et des ayants-droits.

On peut voir certains facteurs uniquement comme une menace, et d'autres comme une menace ou un atout selon l'entité concernée.

Les facteurs d'influence orienteront les axes de travail à développer pour assurer la préservation ou la restauration d'un habitat ou d'une espèce.



Les ouvrages routiers qui ne permettent pas un passage en berge et obligent les espèces animales à passer sur les voies sont des facteurs d'influence négatifs pour la préservation des mammifères semi-aquatiques

Exemple :

Code FSD	Activités agricoles et forestières											Activités de pêche, de chasse, de cueillette					Urbanisation			Transports				
	100	102	110	120	141	160	164	165	166	167	171	200	220	230	241	243	401	410	423	501	502	507	530	
Facteurs d'influences	mise en culture	fauche/coupe	épandage de pesticides	fertilisation	abandon de systèmes pastoraux	gestion forestière	éclaircissage	élimination des sous-étages	élimination des arbres morts	déboisement	stock feeding	aquaculture	pêche de loisirs	chasse	collecte	piégeage	zones urbanisées, habitat humain	zones industrielles ou commerciales	dépose de matériaux inertes	sentier, piste cyclable	route, autoroute	ponts et obstacles au franchissement	amélioration de l'accès au site	
Vison d'Europe																								
Loutre d'Europe																								

Tous ces tableaux sont accessibles en annexe III à partir de fichiers tableur :

- 1 fichier pour 3 SIC et une ZPS, 3 feuilles pour la matrice Natura 2000, la matrice écologique et les facteurs croisés.

A l'occasion des documents d'objectifs, il s'agit de définir des objectifs généraux et des objectifs opérationnels sous couvert d'un objectif de développement durable à long terme qui définit une ligne de conduite.

Reprenant la définition du Code de l'Environnement (R414-11), "Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales".

Objectif de développement durable =

Préserver ou restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire en tenant compte des particularités socio-économiques et culturelles du Marensin.

A partir de là, les groupes de travail se sont prononcés sur deux niveaux d'objectifs :

4.1

Objectifs généraux de conservation

En regard du croisement des divers enjeux de conservation et des priorités de gestion, il s'agit de définir des **problématiques communes et fédératrices** amenées à résumer les buts à atteindre sur les sites Natura 2000. La définition des objectifs doit aboutir à l'**identification des résultats attendus par la mise en œuvre des docobs**.

Pour les 3 sites "Directive Habitats" du Marensin, 7 objectifs généraux ont été retenus :

3 objectifs généraux principaux de conservation des habitats, non hiérarchisés entre eux,

- **Conserver ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire**
- **Conserver ou améliorer la qualité de l'eau**
- **Conserver ou restaurer les conditions hydrauliques et d'humidité nécessaires au maintien des habitats humides**

2 objectifs généraux principaux de conservation des espèces

- **Conserver ou restaurer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire**
- **Conserver ou restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire**

2 objectifs généraux secondaires de conservation des habitats et des espèces

- **Améliorer les connaissances**
- **Informer et sensibiliser.**

Pour la Zone de Protection Spéciale du Courant d'Huchet, 4 objectifs généraux ont été retenus :

2 objectifs généraux de conservation, non hiérarchisés entre eux,

- **Conserver ou restaurer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire**
- **Conserver ou restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire**

2 objectif général secondaire de conservation des habitats d'espèces et des espèces

- **Améliorer les connaissances**
- **Informé et sensibiliser.**

		ETL	ADM	MPM	ZPS
Objectifs principaux « habitats »	Conserver ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire	X	X	X	
	Conserver ou améliorer la qualité de l'eau	X	X	X	
	Conserver ou restaurer les conditions hydrauliques et d'humidité nécessaires au maintien des habitats humides	X	X	X	
Objectifs principaux « espèce »	Conserver ou restaurer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire	X	X	X	X
	Conserver ou restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire	X	X	X	X
Objectif secondaire	Améliorer les connaissance	X	X	X	X
	Informé et sensibiliser	X	X	X	X

4.2

Objectifs opérationnels et stratégie de gestion

Il s'agit de préciser chaque objectif général afin d'orienter et organiser le choix des actions. Les objectifs opérationnels traduisent les moyens d'atteindre les objectifs de conservation, en énonçant ce qu'il conviendrait de faire, en préalable à l'énoncé des préconisations techniques de gestion.

La définition des objectifs opérationnels est basée sur les facteurs d'influence et les menaces principales sur le site ainsi que sur le niveau de risque. Dans le cas des sites du Marensin, une liste commune d'objectifs a été réalisée mais la hiérarchisation de ceux-ci dépend du niveau de priorité propre à chaque site.

Niveau de priorité	Objectifs de conservation	Code Objectif	Objectifs opérationnels	Priorité ETL	Priorité ADM	Priorité MPM	Priorité ZPS
Objectifs principaux	Conserver ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire	O1	Conserver la nature du milieu	3	3	1	
		O2	Conserver la naturalité du milieu	2	2	1	
		O3	Lutter contre les espèces exogènes végétales	2	2	2	
		O4	Conserver le corridor feuillu	4	4	3	
		O5	Maintenir les milieux ouverts	3	3	3	
	Conserver ou améliorer la qualité de l'eau	O6	Identifier les causes d'accélération anthropiques de l'eutrophisation et les supprimer ou les réduire	2	2	2	-
		O7	Identifier les sources de pollutions ponctuelle et chronique	2	2	2	-
	Conserver ou restaurer les conditions hydrauliques et d'humidité nécessaires au maintien des habitats humides	O8	Conserver le fonctionnement hydraulique (ouvrage, réseaux de fossés en amont,...)	1	1	1	-
		O9	Conserver ou restaurer les niveaux d'eau et l'hydromorphie du sol	1	1	1	-
		O10	Limiter l'ensablement	2	2	2	-
	Conserver ou restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire	O11	Lutter contre les espèces exogènes animales	1	1	1	-
		O12	Limiter les risques de mortalité directe	2	2	2	1
	Conserver ou restaurer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire	O13	Restaurer les continuités écologiques	1	2	1	-
		O14	Conserver la mosaïque de milieux favorables	3	3	3	1
Objectifs secondaires	Améliorer les connaissances			4	4	4	3
	Informer et sensibiliser			4	4	4	2

Vis-à-vis des objectifs de conservation et des objectifs opérationnels, il convient de définir des entités pertinentes de gestion. Elles sont tout d'abord définies par habitats et espèces d'intérêt communautaire puis par grands **types de milieu** et par **unités géographiques**.

Ces stratégies de gestion font le lien entre la liste des objectifs et le catalogue d'actions proposés. Pour chaque stratégie de gestion, plusieurs actions sont proposées de différents types : contrats, charte, mise en cohérence, amélioration des connaissances, sécurisation foncière...

La liste des objectifs hiérarchisés et des stratégies de gestion par site est présentée dans :

- 1 fichier "Objectifs habitats", 3 feuilles pour 3 SIC
- 1 fichier "Objectifs espèces", 4 feuilles pour 3 SIC et 1 ZPS

Exemple pour les zones humides de Moliets, la Prade et Moïsans

Objectifs généraux de conservation	Objectifs opérationnels	Priorité	Stratégie de gestion par habitat d'intérêt communautaire									
			2190	3150	2180	7210	6410	3260	3110	6430	91E0	
			1	1	2	3	4	4	5	5	5	
Conserver ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire	O1 - Conserver la nature du milieu	1	Ne pas boiser (charte)		Ne pas défricher - ne pas implanter de monoculture - privilégier la régénération naturelle (charte)	Ne pas boiser - Ne pas mettre en culture (charte)	Ne pas mettre en culture (charte)				Ne pas boiser - Ne pas mettre en culture (charte)	Ne pas défricher - ne pas implanter de monoculture - privilégier la régénération naturelle (charte)
	O2 - Conserver la naturalité du milieu	1	Entretien à faible fréquence - Entretien à des dates non perturbantes (charte, CN2000)	Entretien des berges de façon raisonnée (charte)	Encadrer la cabanisation et la création d'accès (charte)	Encadrer la cabanisation et la création d'accès (charte)		Encadrer l'aménagement des berges pour les activités nautiques (charte)	Encadrer la cabanisation et la création d'accès (charte)	Entretien à faible fréquence - Entretien à des dates non perturbantes (charte, CN2000)	Exploiter et entretenir aux périodes favorables (charte)	
	O3 - Lutter contre les espèces exogènes végétales	2	Contrôler et lutter contre le développement des espèces envahissantes (charte, CN2000)	Contrôler et lutter contre le développement des espèces envahissantes (charte, CN2000)					Contrôler et lutter contre le développement des espèces envahissantes (charte, CN2000)	Contrôler et lutter contre le développement des espèces envahissantes (charte, CN2000)	Contrôler et lutter contre le développement des espèces envahissantes (charte, CN2000)	
	O4 - Conserver le corridor feuillu	3			Limiter la taille des coupes - laisser vieillir (charte, CN2000)						Limiter la taille des coupes - laisser vieillir (charte, CN2000)	
	O5 - Maintenir les milieux ouverts	3				Encourager l'entretien raisonné à dates favorables (charte, CN2000, MAE)	Encourager l'entretien raisonné à dates favorables (charte, CN2000, MAE)				Encourager l'entretien raisonné à dates favorables (charte, CN2000, MAE)	

Exemple pour la ZPS du courant d'huchet

Objectifs généraux de conservation	Objectifs opérationnels	Priorité	Strategie de gestion par			
			A022	A138	A029	
			1	1	2	
Conserver ou restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire	O12 - Limiter les risques de mortalité directe	1		Nettoyer manuellement les plages (CN2000)		
Conserver ou restaurer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire	O14 - Conserver la mosaïque de milieux favorables	1	Maintenir des niveaux d'eau adaptés, limiter l'ensablement (CN2000, charte)	Préserver les laisses de mer, mettre en défens (CN2000, charte)	Maintenir des niveaux d'eau adaptés (ch)	
Améliorer les connaissances		3	Mettre en place un programme de baguage et suivre l'habitat marais flottant			Mettre en place un suivi spécifique de l'espèce
Informier et sensibiliser		2	Sensibiliser les chasseurs sur les périodes et les modes d'entretien des tonnes de chasse	Sensibiliser les utilisateurs des plages	Sensibiliser les prestataires de loisirs aquatiques et les utilisateurs d'aéronefs	Sensibiliser les utilisateurs d'aéronefs et Mettre en place des dates de battues adaptées



Un catalogue d'actions et une charte par site répondant aux objectifs décrits ci-dessus sont présentés dans le tome 3.

Documents d'Objectifs
Natura 2000
des zones humides du Marensin
tome 2
Rapport de présentation
Analyse et
définition des objectifs